

## Ça se passe à côté de chez vous

Le moins que l'on puisse dire c'est que la grève étudiante a touché une corde sensible. Rarement aura-t-on vu un enjeu social polariser autant la société québécoise. Un dossier (textes et photos) de Nicolas Lefebvre Legault.

## Une dérive autoritaire

La réaction des autorités à la grève étudiante fut aussi violente qu'inattendue. Alors que le gouvernement libéral a fini par plier face à presque toutes les contestations un tant soit peu sérieuses depuis 10 ans, cette fois il semble en avoir fait une question de principe.

Jamais le gouvernement n'a reconnu la légitimité de ses interlocuteurs et interlocutrices des associations étudiantes, jamais il n'a eu l'intention de négocier de bonne foi. Pendant des semaines, le gouvernement n'a eu que la répression policière à offrir comme réponse au mouvement étudiant. Le nombre de blessés, dont quelques uns seront marqués à vie, est hallucinant et inhabituel pour un mouvement social québécois. Après la matraque policière, vint la matraque juridique soit forme d'injonctions niant le droit de grève des étudiantes et des étudiants puis d'une loi scélérate qui attaque de front les libertés d'expression et d'association ainsi que le droit de manifester de toute la population.

Comme si ce n'était pas suffisant, le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) et la Ville de Québec en ajoutent une couche. Alors que la grève a été on ne peut plus pacifique dans la capitale, la police de Québec rivalise de zèle avec celle de Montréal dans la répression et les arrestations de masse. La Ville a même adopté de nouveaux règlements qui rendent permanentes les restrictions temporaires au droit de manifester contenues dans la loi 78.

La réaction est vive face à cette dérive autoritaire et mobilise beaucoup plus largement que les seules associations étudiantes. La grève étudiante est réellement devenue une lutte populaire. L'histoire s'écrit sous nos yeux. L'ambition de ce dossier est de documenter ce qui se passe et d'informer la population du quartier. Ensemble, on peut encore résister et renverser la vapeur.



### 529 arrestations arbitraires seulement à Québec



Souricière policière sur la Côte d'Abraham le 31 mai 2012.  
Photos : David-Maxime Samson



10 000 manifestants et manifestantes un 22 juin : du jamais vu à Québec

## Le mythe d'un phénomène montréalais

Lors de son passage à l'émission *Tout le monde en parle*, l'ex-ministre de l'éducation, Line Beauchamp, disait que la grève étudiante était surtout un phénomène montréalais. Elle affirmait du même souffle que la région de Québec était pour la hausse. C'était oublier un peu vite les grévistes de l'Université Laval.

### Des milliers de grévistes à Laval

On l'oublie souvent, mais la grève étudiante a été lancée le 13 février dernier par des associations étudiantes de l'UQAM et... de l'Université Laval. Le nombre de grévistes varie de semaine en semaine, au gré des votes des assemblées générales, mais il est loin d'être anecdotique. Au moment d'écrire ces lignes, on parle en effet de 14 811 grévistes à l'Université Laval, ce qui en fait la deuxième université québécoise en terme de nombre absolu de grévistes.

Pour des raisons financières, il n'y a eu qu'une seule manifestation nationale à Québec, le 1<sup>er</sup> mars, depuis le début de la grève et elle n'a regroupé « que » 8 000 membres de la CLASSE. Évidemment, la métropole, avec ses quatre universités historiques (sans compter les campus satellites) et sa quinzaine de cégeps, a été le théâtre de manifestations nationales autrement plus imposantes. Néanmoins, plusieurs manifestations locales des associations étudiantes de Québec ont dépassé le millier de personnes, ce qui, pour Québec, est énorme.

### Un second souffle

La mobilisation à Québec a vraiment pris un second souffle au début du mois de mai, alors que s'est installée la tradition quotidienne des manifs de soir. Comme le rassemblement est toujours au même endroit, l'Assemblée nationale, et à la même heure, 20 h, ces manifs permettent à (presque) tout le monde de participer. Même si la plupart du temps les manifestantes et les manifestants se comptent par centaines, certains soirs, en fonction de l'actualité et de l'implication ou non des associations étudiantes, leur nombre a grimpé jusqu'à 2 000. Si on ajoute les concerts de casseroles dans les quartiers, on peut dire que Québec fut le théâtre de trois ou quatre manifestations par soir de la fin-mai à la mi-juin. Notons qu'il s'agit pour l'essentiel, surtout depuis l'adoption de la loi spéciale, d'un mouvement spontané fait d'initiatives individuelles, « coordonnées » sur les réseaux sociaux, ce qui est inédit.

Au moment d'écrire ces lignes, le calme semble être revenu... Personne ne sait si le mouvement de révolte s'est essouffé ou s'il ne prend qu'une pause estivale, mais, une chose est sûre, prétendre qu'il ne s'agit que d'un phénomène montréalais relève du mythe ou de la mauvaise foi. Surtout après la manifestation du 22 juin qui a rassemblée plus de 10 000 personnes à Québec au même moment qu'une manifestation nationale à Montréal. Du jamais vu !



Manifestation du 22 juin devant le Parlement du Québec

# Nos voisins dans des paniers à salade

Il y a eu plusieurs arrestations de masse à Québec, la plupart dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, dans le cadre de la grève étudiante. Ayant échappé de justesse à l'une d'elles et ayant été témoin de plusieurs opérations policières douteuses, *L'Infobourg* a voulu aller au-devant des personnes arrêtées pour en savoir plus. Loin de trouver de dangereux agitateurs, nous avons rencontré nos voisins et nos voisines.

## Le règne de l'arbitraire

Depuis le début du mouvement étudiant, il y a eu des dizaines et des dizaines de manifestations à Québec. Malgré l'absence totale de casse et la non-violence des protestataires, la police de Québec a brutalement mis fin à une demi-douzaine de manifestations et procédé à plus de 500 arrestations. Rien ne distingue fondamentalement les manifestations réprimées des manifestations tolérées sinon la possibilité logistique pour la police d'organiser une souricière et d'embarquer tout le monde. Notons que la police avait reçu le trajet de certaines manifestations qui furent réprimées et qu'un nombre encore plus grand de manifestations sans trajet précis furent tolérées.

## « Tout ce que j'ai fait a été de marcher dans la rue »

Les personnes interrogées sont toutes catégoriques : *a priori*, rien ne justifiait une intervention policière. « Tout ce que j'ai fait a été de marcher dans la rue », nous a dit Jean Énard, un travailleur-étudiant de 33 ans. « La marche à laquelle j'ai pris part se déroulait dans le calme, le respect et la bonne humeur », raconte Christine Baby, 45 ans, gérante d'un commerce de la Haute-Ville. Michel Dumas, un travailleur autonome d'origine française de 31 ans, renchérit : « Je suis très surpris par le climat de non-violence et de tolérance qui règne au sein des manifestations ». Pour Jean-Philippe Baillargeon, fonctionnaire de 39 ans, c'est la loi 78 qui est en cause et les restrictions au droit de manifester. « On nous a pris en souricière entre deux cars de l'escouade antiémeute parce qu'on a refusé de divulguer notre trajet à l'avance », laisse-t-il tomber.

André C. Drainville, résidant de 49 ans du quartier et professeur à l'Université Laval, raconte son arrestation sur la rue Saint-Jean le 23 mai dernier. « J'ai joint la manifestation tardivement, quelques minutes avant que l'escouade antiémeute ne ferme son périmètre. Sans avis, soudainement, il était fermé », nous dit-il.

Annie-Pierre Bélanger, une étudiante dans la vingtaine, raconte que le soir du 29 mai, les manifestantes et les manifestants s'étaient installés dans les marches devant l'édifice de la Banque Nationale où avaient lieu les négociations. « L'antiémeute s'est placée tout autour de nous, bloquant l'accès à tous et à toutes. Il était désormais impossible de sortir, ni pour les protestataires, ni pour les personnes que le hasard – ou la curiosité – avait conduites jusqu'à cet endroit », dit-elle. Notons que ce soir-là, la police a coffré deux négociateurs étudiants qui sortaient tout juste de l'édifice.

## « Une répression spectaculaire »

Non contente d'arrêter les protestataires et de les mettre à l'amende, la police de Québec tient à transformer l'opération en humiliation publique. Michel Dumas juge durement l'organisation du SPVQ : « C'est du type "usine à gaz". D'un côté, un déploiement très spectaculaire visuellement : rue Saint-Jean, police antiémeute, menottes, photos, etc. De l'autre, une impression d'improvisation sur le plan logistique ». André C. Drainville raconte : « Nous avons attendu deux heures avant d'être bookés. Une demi-heure dans l'autobus, menottés sans raison, puis longue balade en autobus. Un convoi de six ou sept

Encerclement policier sur la rue Saint-Jean le 27 avril 2012 à Québec.



**AVENTURIER DU GOUT!**

Jus de lime frais

Coriandre fraîche

Poudre de chili

**LA TEX MEX**

*Eric*

634, rue Saint-Jean  
Au coeur du Faubourg Saint-Jean  
418-524-2122  
[chocomusee.com](http://chocomusee.com)

## Ce qui les motive

« On n'engage pas sa vie dans l'éducation d'une manière abstraite, sans s'engager concrètement quand ses conditions d'existence sont en jeu. Ensuite, ce que sa défense révèle des manières et abus du pouvoir en place, c'est que le combat de la gauche contre la droite, soit un affrontement entre la vie et son contraire, est rarement aussi clair. »

André C. Drainville.

« Je suis contre la hausse des frais de scolarité parce que l'accès à l'éducation est un droit qui doit être le même pour tous. Il y a plusieurs solutions qui n'ont même pas été envisagées par notre cher gouvernement afin de tenter de régler le problème de sous-financement des universités, mais la solution n'est pas d'aller chercher l'argent dans les poches des plus pauvres. Je suis catégoriquement contre la loi 78 qui est une grave atteinte à la liberté d'expression et au droit d'association. Ce mouvement me porte, car toute cette solidarité nous permet d'espérer une société plus juste et, surtout, me permet de constater que nous n'avons pas baissé les bras en nous défilant de nos responsabilités de citoyen. »

Christine Baby

« L'application de la loi 78 et le refus obstiné du gouvernement de régler le conflit étudiant étaient et demeurent de grands motivateurs pour marcher dans la rue. Ça devient une question de dignité et de principe démocratique. Quand on veut nous retirer des droits à des fins électoralistes crasses, il ne faut surtout pas demeurer les bras croisés. Le gouvernement artise intentionnellement la crise pour se présenter comme le gardien de la loi et de l'ordre, diviser la population et l'opposition, ainsi que faire oublier son bilan désastreux. Tout cela me désespère, m'afflige, me dégoûte et justifie amplement les quelques efforts qu'il faut pour aller manifester. »

Jean Énard



Pas de brutalité policière à Québec? Les traces laissées par les *tiewraps* du SPVQ sur les poignets d'une manifestante pacifiste lors de l'arrestation de masse du 5 juin.

bus, précédé et suivi d'une dizaine de voitures et motos de police, gyrophares allumés. Un vrai convoi. Stoppé au Colisée (hommage à Micheletti et Pinochet? Sombre est l'histoire des stades), puis arrêté dans le parking du stade de baseball (bis), devant le poste de Victoria ». Tout dépendant des cas, les gens sont débarqués à divers endroits (Place Fleur de lys, Parc Victoria, Stade, Colisée), souvent au petit matin.

L'humiliation est réelle, Jean Émard en témoigne : « Je me suis senti profondément atteint dans mes droits et libertés individuelles (expression chère aux étudiantes et étudiants opposés à la grève et aux chantres de la droite). Pour une présumée infraction au code de la sécurité routière, infraction guère plus grave qu'un excès de vitesse, on m'a mis en état d'arrestation, on m'a menotté, on m'a privé de ma liberté, on m'a emmené contre mon gré dans un lieu éloigné sans moyen pour retourner chez moi. Tout ça pour finalement vérifier ma carte d'assurance maladie et me dire que je recevrais une contravention par la poste. N'aurait-on pu le faire directement sur les lieux de la présumée infraction? Pourquoi a-t-il fallu me traiter comme un vil criminel alors que je ne faisais qu'exercer un droit et une liberté fondamentale? Tout cela est très frustrant, humiliant et imprégné d'un sentiment d'injustice ».

Toutes les personnes à qui nous avons parlé ont l'intention de contester leurs contraventions et de continuer de manifester. « L'effet que ça a eu sur moi? Quand on sait que les règles sont improvisées au fur et à mesure et que tout ce théâtre ne cadre pas avec une infraction au code de la route, ça me rend plus intransigeant, plus critique de nos institutions. Ça a radicalisé ma façon de voir l'autorité des pouvoirs régaliens », dit Jean-Philippe Baillargeon. L'expérience n'a pas coupé l'envie de manifester à André C. Drainville : « Mais cela m'a rendu plus prudent (moins con!) », dit-il. Il ajoute : « Je suis retourné aux manifés, mais en regardant au-dessus de mon épaule un peu plus ».



Souricière policière sur la Côte d'Abraham le 31 mai 2012.

# Une police politisée?

Depuis le début du mouvement, nous avons pu constater un nombre troublant de comportements policiers pour le moins douteux et dérogatoires. Insultes, mépris et opinions politiques clairement affichées sont devenues monnaie courante. Voici trois cas parmi d'autres.

## Le doigt du milieu en Haute-Ville

Isabelle Vallée raconte qu'un policier « lui a fait un *finger* sans raison » le soir du 28 mai. La scène se passe près du Couche-Tard, derrière le Grand Théâtre de Québec. Mme Vallée se dirige vers son véhicule, la soirée a été mouvementée, il y a eu une arrestation de masse. « J'embarque, je mets ma ceinture et je mets le véhicule en marche », raconte la militante. « Je m'aperçois qu'un véhicule policier est à côté de moi », dit-elle. Pour lui signifier qu'ils voulaient lui parler, les policiers ont actionné les gyrophares. « Je baisse ma vitre et ils me demandent comment était la manifestation. J'ai mon carré rouge et mon macaron de Québec Solidaire. Les arrestations étaient en cours, je lui réponds qu'il le sait sûrement. Ensuite, il me dit qu'à mon âge, je ne suis sûrement pas étudiante. Je lui réponds que je suis une grand-mère indignée. Je monte ma vitre et c'est alors que le policier me fait un *finger*. » Inutile de préciser que Mme Vallée a porté plainte en déontologie policière dès le lendemain.

## Une tête de linotte en Basse-Ville

Le soir du 29 mai, Anne-Valérie Lemieux Breton, résidente de la Basse-Ville et salariée du RÉPAC, a été arrêtée sur la rue Saint-Joseph, en face de la bibliothèque Gabrielle-Roy, lors d'un concert de casseroles regroupant une centaine de personnes. « Un policier est sorti en gesticulant et en criant de nous tasser. Je lui ai dit de se calmer. Il avait l'air complètement sorti de ses gonds », raconte Mme Lemieux Breton. L'arrestation est survenue peu de temps après, alors que la militante était dans la rue, à deux pieds du trottoir.

Mme Lemieux Breton raconte : « J'ai été retenue de force sur le char de police, on m'a mis les *tiewraps* [des menottes en plastique] en direction de la centrale de police. Pendant quelques secondes, j'ai eu peur. [...] Mais une charmante discussion s'est vite engagée! Je leur ai reproché les arrestations politiques de masse, les menottes pour des casseroles, la

provocation. L'un d'eux a sacré après moi, m'a traité de tête de linotte, de petite cervelle. Il a déversé toute sa haine sur les manifestantes et manifestants, répétant que ce qu'on fait ne sert à rien, que lui est utile à la société, qu'il maintient la paix. »

Anne-Valérie Lemieux Breton a eu deux contraventions, qu'elle va contester.

## « Va rejoindre les casseroles »

Madeleine Ménard, retraitée de l'Assemblée nationale, raconte s'être fait apostropher par des policiers le soir du 11 juin. « Je sortais de l'immeuble où j'habite et, en entendant le concert de casseroles, je m'arrête au coin Claire-Fontaine et Saint-Gabriel pour observer ce qui se passe », raconte-t-elle. Mme Ménard poursuit : « Une première auto-patrouille est déjà stationnée près de Saint-Jean et une seconde s'arrête en plein milieu de Claire-Fontaine. Un agent me dit alors d'aller rejoindre les casseroles (du parvis de l'église) et autres inepties en plus de faire semblant de me prendre en photo ». Selon Madeleine Ménard, un couple d'amis retraités a observé la scène et fut estomaqué de l'inconduite des policiers. « J'ai décidé que c'était une bonne idée d'aller rejoindre les casseroles et l'auto-patrouille a dégagé juste au moment où je me suis mise en marche », conclut-elle. Mme Ménard note au passage que « le code de la sécurité routière n'existe que pour la population ».

## Des comportements dérogatoires

S'ils sont peu surprenants, ces comportements sont de toute évidence dérogatoires et sont la manifestation d'un corps de police de plus en plus politisé. Or, le code de déontologie policière est très clair : non seulement « le policier ne doit pas faire usage d'un langage obscène, blasphématoire ou injurieux » – ce qui va de soi –, mais, en plus, « le policier ne doit pas poser des actes ou tenir des propos injurieux fondés sur [...] les convictions politiques ». Il serait pertinent que la classe politique et la hiérarchie policière rappellent avec force ce principe de base : la police ne peut pas et ne doit pas être politisée. C'est non seulement anti-démocratique, mais tout simplement illégal.

## Un recours efficace ?

Les autorités, notamment le ministre de la sécurité publique, recommandent aux citoyennes et aux citoyens qui se disent lésés par la police de porter plainte en déontologie policière. Or, selon un article de la *Presse Canadienne*, il s'agit d'un recours inefficace. En effet, une plainte déposée devant le commissaire à la déontologie policière du Québec a six fois plus de chance d'être rejetée que de donner lieu à une enquête. (*Cyberpresse*, 18 septembre 2011)

**Découvrez La Moisan**

J.A. MOISAN vous propose SA BIÈRE : une Ale de caractère qui se déguste et s'apprécie avec fromage et charcuterie. De fabrication artisanale, brassée par La Barberie, sa robe cuivrée vous invite à découvrir des arômes d'agrumes et d'épices accompagnés d'une agréable amertume. Notre BIÈRE saura rejoindre les amateurs de grandes saveurs.

On la retrouve uniquement à l'épicerie J.A. MOISAN

DEPUIS 1871  
**J.A. MOISAN**  
ÉPICIER  
699, rue Saint-Jean,  
Québec  
418-522-0685

## Ce que veulent les associations étudiantes



Toutes les associations étudiantes s'opposent à la dernière hausse des frais de scolarité décrétée par le gouvernement libéral. Rappelons que cette hausse, dont le montant exact varie selon l'humeur gouvernementale, n'est pas un dégel puisque les frais de scolarité augmentent déjà de 50 \$ par session depuis 2007.

### Des compromis étudiants

À l'origine, l'objectif de la grève étudiante était de « bloquer la hausse » et d'obtenir au minimum le gel des frais de scolarité. Le gouvernement prétend que les associations étudiantes n'étaient prêtes à aucun compromis. C'est faux. Lors de la dernière ronde de négociation, les fédérations étudiantes ont proposé de financer le gel des frais pour deux ans à même le crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'éventuelles économies dans le réseau universitaire. Autrement dit, elles proposaient que leurs membres financent eux et elles-mêmes le gel pour gagner du temps (en espérant soit un changement de gouvernement, soit gagner le débat dans un éventuel forum plus large sur l'éducation). C'est le gouvernement qui a refusé cette proposition pour ne pas nuire à son image de fermeté.

### Hausse ou gratuité : un choix politique

« Contrairement à ce que les libéraux avancent, la hausse des frais de scolarité n'a rien d'inévitable. Il s'agit d'un choix politique et idéologique, et il est possible de faire autrement », affirmait Gabriel Nadeau-Dubois, co-porte-parole de la CLASSE, à la veille du dernier budget. L'organisation propose une réforme de la fiscalité. « Nous suggérons d'instaurer un système d'imposition à dix paliers, ce qui aurait comme résultat de baisser les impôts des contribuables de 87 %, tout en générant près de 1,2 G\$ de revenus de plus chaque année dans les coffres de l'État québécois », poursuit le co-porte-parole, rappelant que la hausse des frais de scolarité actuellement proposée ne génèrera que 265 millions de dollars par année pour les universités québécoises.

La Coalition rappelle également la nécessité, pour les entreprises, de faire leur juste part dans le financement de l'éducation. « Il est temps que les entreprises fassent leur juste part et que le gouvernement réinstalle la taxe sur le capital des entreprises financières, ce qui nous permettrait d'aller chercher 800 M\$ par année », ajoute M. Nadeau-Dubois, rappelant qu'une étude récente chiffrait le coût net de la gratuité scolaire entre 176 M\$ et 405 M\$ annuellement. « Ce que ces chiffres démontrent hors de tout doute, c'est que nous avons non seulement les moyens de cesser d'augmenter les frais de scolarité et de couper dans le réseau collégial, mais également de nous diriger vers la gratuité scolaire », conclut le co-porte-parole.

# Des groupes dénoncent la répression

Plusieurs groupes ont dénoncé au fil des semaines les arrestations de masse qui ont eu lieu à Québec dans le cadre du mouvement étudiant.

Lors d'une conférence conjointe tenue le 7 mai, la Coalition de Québec et Chaudière-Appalaches opposée à la tarification et la privatisation des services publics, la Ligue des droits et libertés et les Profs de Québec contre la hausse ont dénoncé l'utilisation du Code de la sécurité routière pour réprimer les manifestations, exigé l'annulation de toutes les contraventions et le respect du droit de manifester librement dans les rues de Québec. Les groupes ont aussi interpellé Richard Côté, vice-président du comité exécutif de la Ville de Québec et responsable du Service de police, afin qu'il rappelle ses troupes à l'ordre. « Monsieur Côté doit envoyer un message clair à la population, lui dire qu'elle n'a pas besoin de permis pour exercer ses droits et que le droit de manifester demeure une priorité pour la Ville de Québec », a déclaré Anne-Valérie Lemieux Breton, l'une des porte-parole de la Coalition.

Le président de la Ligue des droits et libertés, M. Dominique Peschard, a tenu à rappeler qu'en 2005, « le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU avait interpellé le Canada à propos des arrestations massives. L'ONU avait rappelé que seules les personnes ayant commis des infractions pénales au cours des manifestations pouvaient être arrêtées ».

Dans un fascicule d'information produit récemment, la Ligue des droits et libertés affirme que « l'utilisation par les forces policières d'articles du Code de la sécurité routière (particulièrement les articles 500 et 500.1) afin d'empêcher une soi-disant entrave à la circulation routière est, la plupart du temps, un prétexte pour limiter l'expression de revendications citoyennes ». La Ligue rappelle : « La Charte des droits et libertés de la personne, loi quasi constitutionnelle, prévaut sur les autres lois et règlements, y compris le Code de la sécurité routière ici invoqué ».



Images du mouvement des casseroles en opposition à la loi 78 dans Saint-jean-Baptiste.

Selon la Ligue, « toute activité qui transmet ou tente de transmettre un message est protégée, à moins qu'elle ne soit violente dans sa forme physique ou qu'elle se déroule dans un lieu non propice à l'expression ». Pour en revenir au Code de la sécurité routière, notons que « les rues, les trottoirs, les places publiques et les parcs ont généralement été reconnus comme étant des lieux appropriés pour s'exprimer ».

**529 personnes arrêtées en vertu de l'article 500.1 du Code de la sécurité routière à Québec depuis le début de la grève étudiante.**

**250 000 \$ en amendes distribuées seulement à Québec !**

**Pour en savoir plus : « Les constats d'infraction en vertu des articles 500 et 500.1 du Code de sécurité routière – Document d'information », sur la page Vous avez été arrêtéE? ([www.liguedesdroitsqc.org](http://www.liguedesdroitsqc.org)).**

**DONNEZ UN COUP DE MAIN AUX RESSOURCES DE VOTRE QUARTIER!**

En ligne: [www.fsgpq.org](http://www.fsgpq.org) ou par téléphone: 418 529-4407

Fonds de solidarité des groupes populaires